

Motion de MM. Olivier Coste et Pierre Maudet: «Feu vert pour des carrefours sans nuisances sonores nocturnes».

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la circulation automobile nocturne au centre-ville de Genève est beaucoup moins dense que le trafic diurne;
- les mesures de régulation de la circulation sont censées être adaptées en conséquence, à l'instar de ce qui se fait déjà dans la plupart des villes suisses d'une certaine importance et des grandes agglomérations françaises;
- dans le cas précis des feux rouges, ceux-ci poursuivent durant la nuit leur rythme normal calqué sur le flux de la journée;
- l'arrêt d'un véhicule à moteur à un feu rouge, puis son départ au feu vert polluent plus et occasionnent des nuisances sonores bien plus importantes qu'un véhicule qui réduit simplement sa vitesse avant de passer un carrefour;
- de nombreuses personnes résidant en bordure des carrefours de la ville font les frais de ces nuisances sonores dues principalement au démarrage intempestif et vrombissant de véhicules divers, alors qu'elles cherchent le sommeil;
- le rythme et le régime des feux de circulation peuvent être modifiés, comme c'est déjà le cas pour quelques rares carrefours qui passent, de nuit, aux feux oranges clignotants;
- des feux de circulation dits «intelligents», c'est-à-dire sensibles à l'arrivée de véhicules, existent,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre sur pied une expérience pilote localisée à un quartier de la ville, afin d'obtenir des éléments concrets en vue de la modification du régime des feux de circulation dans le maximum de carrefours situés en ville, dans le sens d'un passage des feux tricolores aux feux oranges clignotants et aux feux «intelligents», entre 23 h et 6 h 30 du matin.